

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 2 août 2010 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton et à laquelle sont présents :

Madame Raymonde Plamondon
Maire

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Mario Laplante
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Madame le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les invite à prendre un moment de réflexion.

ORDRE DU JOUR

.....

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

3.2 Renouvellement ou non de la marge de crédit et fermeture du compte 30063.

4- Administration générale

4.1 Acquisition d'un photocopieur.

4.2 Publicité dans la Voix de l'Est.

4.3 Achat d'un tuyau de balayeuse, d'un seau et d'un tuyau de sécheuse.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle concernant les services de protection contre les incendies et sa tarification à intervenir entre les municipalités de Roxton Pond, Saint-Valérien-de-Milton et de Sainte-Cécile-de-Milton.

5.2 Engagement de monsieur Martin Jolicoeur-Viau à titre de pompier et formation.

5.3 Demande de réparation du gyrophare pour le camion citerne Inter 2005.

6- Transport routier

6.1 Dépôt du rapport du responsable des travaux publics.

6.2 Réponse du ministère des Transports concernant la plainte du 1279 rue Principale.

6.3 Demande de location d'une nacelle.

6.4 Demande de la subvention au MTQ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

6.5 Renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton pour l'entretien d'hiver du chemin Bernier.

6.6 Utilisation sur demande des services de monsieur Guy F. Tanguay.

6.7 Achat d'une scie mécanique.

- 6.8 Demande au ministère des Transports pour le nettoyage de fossé dans le chemin Saint-Dominique.
- 7- **Hygiène du milieu**
 - 7.1 Service de Vacuum DL pour la rue du Coteau.
- 8- **Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
 - 8.1 Rapport des permis émis et de l'inspecteur en bâtiment.
- 9- **Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
- 10- **Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**
- 11- **Avis de motion**
- 12- **Affaire(s) nouvelle(s)**
 - 12.1 Transferts budgétaires.
 - 12.2 Achat de panneaux de signalisation.
 - 12.3 Rang 9 (signature du formulaire de demande de subvention).
 - 12.4 Pose de signalisation.
- 13- **Période de question(s)**
- 14- **Levée (ou ajournement) de la séance**

1- **Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 246-08-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en rajoutant les articles 11.1 (Avis de motion afin de modifier le règlement d'urbanisme 2006-22), 11.2 (Avis de motion afin d'adopter un règlement concernant la numérotation civique), 11.3 (Avis de motion amendant le règlement d'urbanisme concernant les dispositions sur les parcs, terrain de jeux et espaces naturels).

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juillet 2010**

Résolution 247-08-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 **Comptes à payer**

Résolution 248-08-2010

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 31,407.82\$, les comptes payés au montant de 262,940.30\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 2 août 2010 au montant de 65,842.61\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

3.2 Renouvellement ou non de la marge de crédit et fermeture du compte 30063

Considérant que la Municipalité possède une marge de crédit depuis plusieurs années;

Considérant que la Municipalité utilise peu souvent cette marge de crédit;

Considérant que notre directrice de compte nous informe que, dorénavant, des frais de 75.00\$ de frais de gestion seront facturés mensuellement et qu'un montant de 750\$ sera facturé annuellement pour effectuer la révision annuelle;

Résolution 249-08-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas renouveler la marge de crédit # MC2 et de fermer le compte 30063 dans lequel il y a un solde de 6.00\$.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Acquisition d'un photocopieur

Considérant que la municipalité n'a plus d'imprimante couleur;

Considérant que la municipalité possède un photocopieur pour le noir et blanc ainsi qu'un télécopieur;

Résolution 250-08-2010

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'achat chez Techni-Dactylo inc. d'un équipement de bureau, modèle MFC9450CDN, série J488235, ayant les multifonctions de photocopieur, numériseur et télécopieur pour la somme de 790.11\$, taxes incluses.

4.2 Espace publicitaire dans la Voix de l'Est

Considérant que la Voix de l'Est prépare une édition spéciale dans leur journal pour la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et invite la Municipalité à y participer;

Résolution 251-08-2010

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers de participer à l'invitation de la Voix de l'Est en prenant ½ page – une couleur au montant de 695\$, taxes en sus.

4.3 Achat d'un tuyau de balayeuse et d'un seau et d'un tuyau de sécheuse

Résolution 252-08-2010

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un tuyau de balayeuse au montant de 142\$, taxes en sus et d'une chaudière pour laver les planchers au chalet des loisirs au montant de 71.35\$, taxes en sus ainsi qu'un tuyau de sécheuse pour la caserne.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle concernant les services de protection contre les incendies et sa tarification à intervenir entre les municipalités de Roxton Pond, Saint-Valérien-de-Milton et de Sainte-Cécile-de-Milton

Considérant que les municipalités de Roxton Pond, Saint-Valérien-de-Milton et Sainte-Cécile-de-Milton ont utilisé les services de madame Nancy Lavoie, Juge administratif et médiatrice à la Commission municipale du Québec pour planifier une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle concernant les services de protection contre l'incendie et sa tarification;

Considérant que madame le Maire et le Directeur général attestent aux membres du Conseil que le projet d'entente reflète bien les discussions entre les parties;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du texte proposé;

Résolution 253-08-2010

Il est proposé par madame martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'entente proposée par la Commission municipale du Québec et d'autoriser madame Raymonde Plamondon, Maire et monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton l'entente intitulée *<Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle concernant les services de protection contre l'incendie et à sa tarification>*.

5.2 Engagement de monsieur Martin Jolicoeur-Viau à titre de pompier et formation

Considérant la recommandation du directeur du service contre les incendies;

Résolution 254-08-2010

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager monsieur Martin Jolicoeur-Viau à titre de pompier volontaire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et d'autoriser la formation requise qui se donnera en septembre 2010.

5.3 Demande de réparation du gyrophare pour le camion citerne Inter 2005

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a acheté un camion citerne de marque Inter, année 2005, chez Levasseur;

Considérant que le directeur du service contre les incendies a appelé à plusieurs reprises monsieur Levasseur pour l'informer que le gyrophare du camion citerne Inter ne fonctionnait pas et qu'une réparation était demandée;

Considérant que le directeur général a soumis la même demande par écrit le 14 juin et le 7 juillet 2010 sans aucune réponse de la compagnie Levasseur;

Résolution 255-08-2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la compagnie Levasseur de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour effectuer la réparation exigée et que son représentant prenne contact avec le directeur du service contre les incendies, monsieur Sylvain Laplante, ou avec le directeur général monsieur Robert Leclerc et qu'à défaut d'être réparé dans les 15 jours suivants la réception de cette résolution, la Municipalité effectuera les réparations nécessaires et ce aux frais de la compagnie Levasseur.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Rapport du responsable des travaux publics

Le rapport est déposé.

6.2 Réponse du ministère des Transports concernant la plainte du 1279 rue Principale

Considérant que la demande de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton auprès du ministère des Transports afin que ce dernier effectue une réparation de la chaussée en face du 1279 rue Principale ;

Considérant la réponse du ministère des Transports suite à sa lettre datée du 20 juillet 2010, dossier 17 710 / GCO 20100616-44, indiquant que le projet de réfection est toujours inscrit à leur planification quinquennale ;

Considérant que cette information date du 25 juillet 2005 et du 26 juillet 2006 selon la lettre dudit ministère datée du 05 mai 2010 et que rien n'a été tangiblement effectué ;

Considérant qu'il y a au-delà de 5 ans que l'échéancier est terminé ;

Considérant qu'il y va de la sécurité des automobilistes, des piétons et de la quiétude du voisinage suite au bruit causé par les véhicules ;

Résolution 256-08-2010

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- a) Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- b) D'informer le ministère des Transports qu'il prenne conscience que le délai du plan quinquennal est expiré ;
- c) De demander officiellement audit ministère d'entreprendre les réparations demandées ;
- d) De remettre copie de cette résolution à monsieur Étienne-Alexis Boucher, député de Johnson et de lui demander son intervention dans ce dossier.

6.3 Demande de location d'une nacelle

Considérant la présence d'arbres enclavés entre le chemin Bernier et la rivière Noire ;

Considérant que les branches sont problématiques lors de la circulation de camions et machineries agricoles ;

Résolution 257-08-2010

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics à louer une nacelle pour une journée au montant de 210\$ par jour.

6.4 Demande de la subvention au MTQ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Considérant que sur recommandation du député de Johnson monsieur Étienne-Alexis Boucher, le Ministre délégué aux Transports accorde une subvention de l'ordre de 12,000\$ affectant les projets d'amélioration des 6^e, 20^e rangs, des chemins Bernier et Acton;

Considérant les montants des dépenses dans le dossier # 00016549-1 – 54065(16) – 2010-06-18-15 ;

Résolution 258-08-2010

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétrault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dépenses au montant de 38,771.41\$ sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 12,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

6.5 Renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton pour l'entretien d'hiver du chemin Bernier

Résolution 259-08-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton concernant l'entretien d'hiver du chemin Bernier comme suit :

Saison hivernale :	Par Municipalité de :
- 2010-2011	Sainte-Cécile-de-Milton
- 2011-2012	Saint-Valérien-de-Milton
- 2012-2013	Sainte-Cécile-de-Milton
- 2013-2014	Saint-Valérien-de-Milton

Le tout, sans rémunération aucune de part et d'autre.

6.6 Utilisation sur demande des services de monsieur Guy F. Tanguay

Résolution 260-08-2010

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics ou son remplaçant à demander, selon les besoins, les services de monsieur Guy F. Tanguay pour travailler à la municipalité au taux de 9.50\$ de l'heure.

6.7 Achat d'une scie mécanique

Résolution 261-08-2010

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'acquisition d'une scie mécanique de marque Husquarna 55 ainsi que deux casques chez Garage Yves Morin au montant de 643.28\$, taxes incluses.

6.8 Demande au ministère des Transports pour le nettoyage des fossés dans le chemin Saint-Dominique

Considérant que le chemin Saint-Dominique est sous la juridiction du ministère des Transports ;

Résolution 262-08-2010

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports d'effectuer le nettoyage de fossés du chemin Saint-Dominique.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Service de vacuum DL pour la rue du Coteau

Considérant que, suite à l'inspection du réseau d'égout sanitaire sur la rue du Coteau, il a été démontré qu'une partie du réseau est obstruée ainsi que le regard # 7;

Résolution 262A-08-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics pour effectuer le nettoyage qui s'impose par Vacuum DL sur la rue du Coteau et le regard # 7.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

8.1 Rapports des permis émis en juillet 2010

Les rapports sont déposés.

LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

Aucun sujet.

RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSES DE LECTURE

Aucun sujet.

AVIS DE MOTION

11.1 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement modifiant le règlement d'urbanisme 2006-22 relativement aux écuries domestiques

Madame Martine Lavoie donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement d'urbanisme 2006-22 relativement aux écuries domestiques.

11.2 Avis de motion afin d'adopter un règlement pour légiférer la numérotation civique des immeubles

Monsieur Martin Carrier donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement concernant la numérotation civique des immeubles sis sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

11.3 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement modifiant le règlement d'urbanisme 2006-22 concernant les dispositions sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Madame Martine Lavoie donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement d'urbanisme 2006-22 concernant les dispositions sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Transferts budgétaires

Considérant que les élus ont pris connaissance du rapport des transferts budgétaires proposés en conformité avec le règlement 2007-09 en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

Résolution 263-08-2010

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport des transferts budgétaires numéro 1.

12.2 Panneaux de signalisation

Résolution 264-08--2010

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics d'acheter chez Signotech 3 X D3011A303716P au montant de 10.27\$ chacun, taxes en sus et 2 SILCLI clignotants au montant de 27.95\$ chacun, taxes en sus.

12.3 Rang 9 (signature du formulaire de demande de subvention)

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire faire la réfection du rang 9;

Résolution 265-08-2010

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton soumette une demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds Chantier Québec et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Robert Leclerc, à signer le formulaire de présentation d'un projet dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada-Québec.

12.4 Identification rang 11 et Chemin Upton

Considérant qu'aucun panneau n'indique le rang 11 et le Chemin Upton au coin de la route 211 et le rang de la Chute ;

Considérant qu'il est important d'orienter les automobilistes et les services d'urgence ;

Considérant que cette signalisation doit être implantée sur le territoire de la Municipalité d'Upton ;

Résolution 266-08-2010

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de demander l'autorisation au Conseil municipal d'Upton afin que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton puisse planter un poteau et deux panneaux d'identification des rues au coin de la route 211 (coin rang la Chute et Chemin Upton).

13 Période de questions

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 Levée de l'assemblée ou ajournement

Résolution 267-08-2010

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée à 20H35.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier